

DECRET N° 2001-529 DU 11 DECEMBRE 2001

portant détachement de monsieur Jean Stanislas
SANT'ANNA, Magistrat pour servir au cabinet
du Président de l'Assemblée Nationale.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
 - Vu** la Loi n° 83-005 du 17 mai 1983 portant statut de la Magistrature Béninoise ;
 - Vu** la Loi n° 86-013 du 26 février 1986 portant statut général des Agents ; Permanents de l'Etat ;
 - Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
 - Vu** le Décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du gouvernement ;
 - Vu** le Décret n° 2000-600 du 29 novembre 2000 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la législation et des droits de l'homme ;
 - Vu** le Décret n° 59-222 du 15 décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des administrations et établissements publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
 - Sur** rapport du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa session du 06 novembre 2001 ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 novembre 2001 ;**

DECRETE :

Article 1^{er} : Conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi n° 83-005 du 17 mai 1983 portant statut de la magistrature béninoise, monsieur Jean Stanislas SANT'ANNA, Magistrat est placé en position de détachement pour servir au cabinet du Président de l'Assemblée Nationale.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 11 décembre 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination,
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



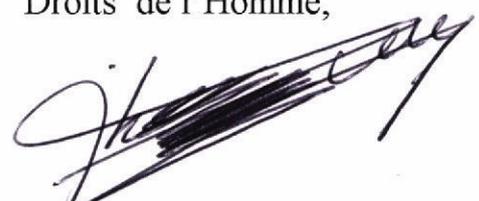
Bruno AMOUSSOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Abdoulaye BIO TCHANE

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice, de la Législation et des
Droits de l'Homme,



Joseph H. GNONLONFON

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4
MJLDH 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES : 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTC-
DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA
3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1